



**Termes de références de l'Appel à manifestation d'intérêt pour  
la candidature du Récipiendaire Principal pour la mise en œuvre  
des subventions du Fonds Mondial de lutte contre le sida,  
la tuberculose et le paludisme.**

## 1. Contexte

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est une institution financière internationale dont la mission est de collecter puis d'allouer des ressources pour la prévention et le traitement du sida, de la tuberculose et du paludisme ainsi que la COVID-19.

Créé en 2003 à l'initiative du Fonds mondial et du Gouvernement gabonais, le CCM-Gabon est l'instance de coordination nationale chargée de mobiliser les ressources auprès du Fonds mondial et de suivre la mise en œuvre des projets de ce partenaire au Gabon.

Dans le cadre du nouveau cycle de financement GC7, le CCM-Gabon a décidé de soumettre au Fonds mondial une demande de financement de Huit Millions Quatorze mille Deux Cent Vingt Sept Mille Euros (8 014 227 euros) comptant pour la période 2023-2025 pour lutter contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme ainsi que pour renforcer le système de santé en cohérence avec les exigences et les directives du Fonds mondial.

Le CCM-Gabon lance **un appel à manifestation d'intérêt destiné aux Institutions et organisations du secteur de la santé** désireuses d'assumer les responsabilités de **Récipiendaire Principal (RP)**. Le Récipiendaire principal est une entité juridique chargée de la mise en œuvre d'une subvention, notamment du suivi stratégique des sous-récipiendaires, des fonds accordés et des communications avec l'Agent Local du Fonds (LFA), le gestionnaire de portefeuille du Fonds et le CCM concernant les activités liées à la subvention. Selon les recommandations du FM, le Récipiendaire Principal de la future subvention devrait être identifié assez tôt pour qu'il puisse participer à la préparation de cette subvention une fois que la demande de financement est approuvée par le Fonds mondial. La responsabilité première du Récipiendaire Principal est de veiller à ce que les systèmes soient établis et tenus à jour, afin de pouvoir :

1. Atteindre les objectifs définis dans la proposition ;
2. Gérer les subventions avec prudence ;
3. Gérer les fonds et les distribuer à l'ensemble des sous-récipiendaires, le cas échéant ;
4. Assurer la gestion des produits pharmaceutiques et sanitaires et la mise en œuvre les activités y afférentes dans le respect des politiques du Fonds mondial;
5. Assurer le suivi et l'évaluation des activités en fonction des objectifs des Programmes et en rendre compte au Fonds mondial et au CCM.
6. Se conformer aux autres dispositions des politiques du Fonds mondial ([www.theglobalfund.org/en/](http://www.theglobalfund.org/en/)).

## **2. Les compétences requises du Réciendaire Principal (RP) :**

### **2.1 Compétences institutionnelles et programmatiques**

- Capacité Juridique : Être une structure disposant de la reconnaissance légale et administrative auprès de l'autorité nationale compétente. Sont concernés les organismes nationaux publics, privés ou les associations reconnues d'utilité publique ayant le statut et l'autorité juridique adéquats pour signer un accord de subvention ;
- L'organisme doit montrer qu'il est disposé à œuvrer dans les domaines du Paludisme, de la Tuberculose et du VIH et notamment dans la prévention, la prise en charge et le soutien aux personnes vivant avec le VIH (PVVIH). L'organisme choisi doit s'engager à respecter les orientations stratégiques nationales en matière de riposte au VIH/sida et aux IST, à la tuberculose et au Paludisme ;
- Disposer des ressources humaines, capacités et structures requises pour la gestion des programmes nationaux de lutte contre les trois maladies ;
- Etre une structure nationale exerçant ses missions à l'échelle du pays (activités ou antennes régionales).

### **2.2. Compétences managériales et financières**

- Posséder les aptitudes et les expertises nécessaires en vue de superviser le système d'approvisionnement, englobant la planification, les achats, le stockage et la distribution des acquisitions stipulées, telles que les médicaments, le matériel et l'équipement, dans le cadre de la proposition nationale soumise au Fonds mondial. Cette supervision doit s'aligner scrupuleusement sur les politiques d'achat en vigueur dans le pays, ainsi que sur les politiques d'achats et de stocks édictées par le Fonds mondial. Cela inclut particulièrement la stricte observance de la politique d'assurance qualité applicable aux produits pharmaceutiques et sanitaires.
- Avoir une expérience avérée d'au moins 5 ans dans la gestion et la mise en œuvre des projets de grande envergure de lutte contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme financés par les partenaires au développement ;
- Avoir une expérience avérée dans la gestion des programmes multisectoriels ;
- Disposer d'un manuel de procédures de gestion administrative et financière ;
- Disposer d'un système de contrôle/audit interne et externe ;
- Disposer d'une équipe de ressources humaines avec des capacités et une expérience en matière de gestion des programmes d'envergure ;
- Mettre en œuvre les recommandations émises par le CCM en vue de renforcer et améliorer la mise en œuvre des Programmes ;
- Accepter les évaluations des capacités techniques menées par L'Agent Local du Fonds mondial (LFA) pour le compte du Fonds mondial et assurer la mise en œuvre des recommandations émises.

### **2.3. Compétences en matière de suivi et évaluation**

- Avoir des compétences de collecte, d'enregistrement et d'analyse des données programmatiques ;
- Avoir des compétences dans l'élaboration des rapports de programmations réguliers et de qualité ;
- Avoir des compétences pour la publication des données des Programmes aux fins d'évaluation et d'autres études ;
- Disposer des compétences pour piloter des études nationales dans le but de mesurer les résultats et impacts des Programmes concernés ;
- La durée de la mission du Récipiendaire Principal (RP) est de trois (03) ans. Cependant, il sera évalué chaque année et la reconduction de sa mission sera subordonnée à une évaluation des performances jugées acceptables par la tutelle du projet en accord avec le Fonds mondial.

### **3. A qui s'adresse cet appel ?**

Cet appel s'adresse aux institutions et organisations du secteur de la santé qui disposent des capacités avérées suscitées et pouvant garantir : la gestion administrative et financière, les approvisionnements et la gestion des stocks, le suivi et l'évaluation et le renforcement des capacités des structures appuyées. Les organisations répondant à cet appel doivent indiquer le(s) domaine(s) de prestation de services dans lequel(s) elles aimeraient œuvrer en tant que Récipiendaire Principal. Les Programmes nationaux de lutte contre les trois maladies fourniront les précisions en ce qui concerne les priorités, les populations clés et les stratégies retenues pour avoir un impact dans la lutte contre le VIH, la Tuberculose et le Paludisme. Ainsi, la soumission au CCM-Gabon sera développée dans l'esprit d'un alignement avec ce qui précède.

### **4. Dossier de Candidature.**

Le dossier déposé avec un accusé de réception doit contenir :

1. Une lettre de motivation.
2. Une fiche signalétique de présentation de l'organisation en trois pages maximum (mentionnant notamment les ressources humaines et leurs profils techniques, les capacités financières propres ou mobilisées auprès des partenaires, les capacités logistiques, la cartographie de déploiement de l'organisation à ce jour).
3. Une copie du document établissant l'existence légale de l'organisation valide.
4. Les deux derniers rapports annuels et d'audit de l'organisation, ou s'il s'agit d'un consortium, les rapports annuels et d'audit des différentes parties prenantes avec une attention particulière sur les activités dans le cadre de projets gérés pour d'autres bailleurs de fonds/clients.
5. Les manuels de procédures de gestion (administrative, financière, comptable, achats et stocks) et d'opération.
6. Une ébauche de l'offre illustrant techniquement comment l'organisation compte mettre en œuvre les interventions ou sa stratégie de mise en œuvre dans le temps.

## Dépôt des dossiers

Toute organisation intéressée transmettra son dossier – avec mention : « **Appel à manifestation d'intérêt RP** » - sous pli fermé au Secrétariat du CCM- Gabon, sis au Carrefour Gigi ; Tél : +241 077 52 07 69/+241 53 15 57 au **plus tard le 30 Décembre 2023 à 12h00.**